Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260323-D202603015-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Absents	1
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/03/015

Séance du 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, FILATRE Renée, JAMIN Lydie, ROUAULT Aurélie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DANION Stéphane, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Evan PERRIN.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN.

DELIBERATION 2026/03/015 : ELECTIONS- ELECTION DES ADJOINTS.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE ;

CONTEXTE : Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que *les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

Considérant qu'il est nécessaire de désigner deux assesseurs ;

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée si un ou plusieurs candidats souhaitent présenter une liste d'adjoints ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints ;

Considérant que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Considérant qu'il a fait constater au maire qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Considérant que le maire a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Considérant qu'il n'y a pas eu de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom.

Proclamation des résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260323-D202603015-DE

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : (1/2 des suffrages exprimés +1) : 10

Nom et Prénom du candidat placé en tête de liste	Suffrages obtenus (chiffres)	Suffrages obtenus (lettres)
Liste menée par Didier GUERIN	15	quinze

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DESIGNE deux assesseurs

Article 2 :

CONSTATE qu'une liste est présente menée par Didier GUERIN .

Article 3 :

PROCLAME que la liste menée par Didier GUERIN a obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE,

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Julien DESSA